

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



RÈGLEMENT

Année 2023/2024

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



PRÉSENTATION et MODE de FONCTIONNEMENT

Les garderies et jardins d'enfants des Bacounis 1 et 2 de Collonge et des Boucaniers de Vézenaz sont constitués en **Association** dont les membres sont les parents des enfants inscrits dans l'institution. L'Association, créée en 1977, est subventionnée en partie par la commune de Collonge-Bellerive. Depuis janvier 2003, les trois sites sont gérés par la directrice en collaboration avec le comité qui chapeaute l'ensemble. Ce **comité de bénévoles**, élu chaque année par l'Assemblée Générale, est composé de douze personnes. Il se réunit environ tous les mois pour débattre des points importants de la vie de l'Association. En tant que membres, vous serez invités à participer une fois dans l'année à notre **Assemblée Générale**. Votre présence est vivement souhaitée afin que nous puissions vous informer du fonctionnement général de l'institution et ainsi connaître votre avis sur les sujets à l'ordre du jour.

Les garderies et jardins d'enfants disposent de **109 places à temps partiel et accueillent des enfants âgés de 12 mois à 5 ans**. Ceux-ci sont encadrés par une directrice et une équipe éducative, qui comprend : 8 éducatrices du jeune enfant, 1 assistant socio-éducatif, 5 auxiliaires et 1 apprenti ASE en formation. Nous proposons également des ateliers du mercredi dans deux des sites, une demi-journée par semaine.

La mission de notre institution est de proposer un environnement propice aux apprentissages actifs afin que les enfants puissent apprendre, grandir, explorer, ressentir le plaisir d'être et de jouer dans un climat de confiance et en toute sécurité. Une large palette d'activités d'éveil est offerte aux enfants tout au long de l'année et adaptée à chaque tranche d'âge (jeux libres, relaxation, motricité, bricolage, chants, cuisine, exploration sensorielle, expression orale et graphique, contes, etc.)

L'Association met à disposition des familles son **site internet** (<http://www.babouc.org/>) et sa page Facebook décrivant le projet pédagogique de l'institution et les actions menées.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



En outre, chaque année l'équipe éducative, en collaboration avec la directrice, travaille activement à la mise en place de nouveaux projets dans le but de garantir une bonne dynamique au sein de l'équipe et des prestations actualisées de qualité. Les Bacounis/Boucaniers sont encadrés par un **Réseau de Services Professionnels** de la Petite Enfance tel que : le Service Santé de l'enfance et de la Jeunesse, le Service Protection des Mineurs, le Service Educatif Itinérant, la Guidance Infantile, le Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de jour.

Un des objectifs pédagogiques de l'Association est également de dépister et d'inclure dans son fonctionnement des enfants ayant des besoins spécifiques (handicap ou troubles du comportement). Avec les **valeurs de respect et d'acceptation de la différence**, nous considérons que tous les enfants peuvent avoir leur place aux Bacounis/Boucaniers.

INSCRIPTIONS

Priorité :

Les enfants déjà inscrits dans l'institution et domiciliés sur la commune, ainsi que leurs fratries, sont prioritaires et leurs inscriptions sont enregistrées en janvier-février de l'année en cours.

Pour s'inscrire à la nouvelle année scolaire, toutes les factures de l'année précédente doivent être réglées.

Nouvelles admissions :

Les inscriptions ont lieu à la période de janvier-février de chaque année. Les parents inscrivent leurs enfants pour une période de 10 mois.

Les places vacantes sont, en priorité, attribuées aux familles résidant sur la commune de Collonge-Bellerive (Vésenaz-Collonge).

Les inscriptions des enfants hors commune sont enregistrées sur une liste d'attente et ne seront prises en compte qu'après la date officielle des inscriptions.

LES BACOUNIS I & II 101 rte d'Hermance CH-1245 Collonge-Bellerive Bac 1 022/752 22 22 Bac 2 022/752 27 22	LES BACOUNIS-BOUCANIERS Case Postale 9 CH-1222 Vésenaz direction 022/752.44.90 blanc@babouc.org www.babouc.org	LES BOUCANIERS 14a ch. des Rayes CH-1222 Vésenaz 022/752 45 34
---	---	---

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



Lorsqu'un enfant hors commune est accueilli aux Bacounis/Boucaniers pendant une année, son inscription pour l'année suivante **ne sera pas** considérée d'office comme prioritaire.

Les inscriptions sont définitives après paiement de la cotisation annuelle de soutien à l'Association de 100frs par famille et du premier écolage, **dans le délai indiqué sur la facture.**

DÉSISTEMENT

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant pour l'année scolaire. Tout désistement est enregistré moyennant un avis écrit recommandé à la direction de l'institution.

En cas de désistement après la confirmation d'inscription et après le paiement de l'écolage, la cotisation annuelle et l'écolage du premier mois ne sont pas remboursés.

En cas de non-paiement dans le délai de 15 jours après l'échéance de la facture du premier écolage, l'inscription sera automatiquement annulée.

Pour les désistements partiel ou complet en cours d'année, les écolages du mois en cours et du mois suivant la remise de l'avis, restent dus.

Un enfant retiré en cours d'année perd tout droit d'inscription prioritaire pour l'année suivante.

TARIFICATION

L'écolage doit être versé au plus tard à la fin du mois, pour le mois suivant.

A partir du deuxième rappel, la facture sera majorée de 20.- frs.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



Après le troisième rappel, avec une majoration de 40.-frs, sans paiement des écolages dus dans les délais impartis, l'inscription de votre/vos enfant/s sera résiliée.

Suite, à l'application de la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire (J 6 28), la participation de la famille au frais d'écolage est fixée sur la base d'une grille tarifaire « Commune » et d'une grille tarifaire « Hors Commune », approuvées par le comité de l'association et par la commune de Collonge-Bellerive avant le début de chaque année scolaire.

Dans les grilles tarifaires le prix d'écolage est fixé en fonction du revenu total net du groupe familial, qui est composé des personnes vivant à la même adresse, même si elles n'ont pas de lien de parenté (concubin, pacs, partenaire enregistré, etc.).

Le prix d'écolage déterminé est valable pour toute l'année scolaire et les parents sont tenus d'annoncer en cours d'année sans délai le changement du revenu total si cela entraîne un changement de tarif. L'application du nouveau tarif prendra effet depuis le mois suivant la réception du nouvel avis de taxation définitif indépendamment de la date de notification à l'association (par exemple, avis de taxation reçu en juillet avec détermination d'un nouveau tarif et communication à l'association en décembre : le nouveau tarif sera appliqué rétroactivement à partir de l'écolage de septembre).

Pour identifier et déterminer le bon tarif, il est nécessaire de connaître le revenu total du groupe familial (dernière ligne de la table « éléments retenus par l'administration » - code 99.00), indiqué dans le dernier avis de taxation mis à disposition pour les impôts cantonaux et communaux et envoyé par l'administration fiscale cantonale. *Les fonctionnaires internationaux, les membres des missions diplomatiques, missions permanentes, postes consulaires ou toute autre personne bénéficiant d'une exonération d'impôt sont priés de bien vouloir prendre en considération leur revenu net pour la grille tarifaire.*

Dans le climat qui a toujours caractérisé l'Association, nous faisons appel à la responsabilité des familles pour la bonne indication du revenu total du groupe familial lors de l'inscription de l'enfant. Cependant le comité peut procéder à des contrôles aléatoires des revenus et en cas de fraude, le contrat pourra être résilié. Le tarif maximal sera alors appliqué rétroactivement. Les informations fournies seront traitées en toute confidentialité.

LES BACOUNIS I & II 101 rte d'Hermance CH-1245 Collonge-Bellerive Bac 1 022/752 22 22 Bac 2 022/752 27 22	LES BACOUNIS-BOUCANIERS Case Postale 9 CH-1222 Vézenaz direction 022/752.44.90 blanc@babouc.org www.babouc.org	LES BOUCANIERS 14a ch. des Rayes CH-1222 Vézenaz 022/752 45 34
---	---	---

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



TARIFS MENSUELS COMMUNE

Grille Commune Revenu total - barème CHF	Tarif mensuel 4 demi-journées
de 0 à 50.000	437
de 50.001 à 70.000	448
de 70.001 à 90.000	458
de 90.001 à 110.000	468
de 110.001 à 130.000	478
de 130.001 à 150.000	489
au-delà de 150.001	500

TARIFS MENSUELS HORS COMMUNE

Grille Hors Commune Revenu total - barème CHF	Tarif mensuel 4 demi-journées
de 0 à 50.000	468
de 50.001 à 70.000	478
de 70.001 à 90.000	489
de 90.001 à 110.000	500
de 110.001 à 130.000	510
de 130.001 à 150.000	520
au-delà de 150.001	530

Si plusieurs enfants de la même famille fréquentent simultanément l'institution, des réductions d'écolage sont accordées :

- **35% pour le 2^{ème} enfant**
- **50% pour le 3^{ème} enfant**

Aucune réduction ne peut être accordée pour jours fériés, vacances, maladies, etc.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



REMARQUES

- 1) La place de l'enfant lui est strictement réservée.
- 2) Pour un dépannage ponctuel, nous vous prions de prendre contact avec la direction. L'enfant sera accepté en fonction des places disponibles. Le tarif est fixé à 35frs pour la demi-journée. Aucune réduction pour fratrie n'est appliquée.
- 3) Pour une augmentation des journées d'accueil (5, 6, 7 ou 8 demi-journées) vous pouvez adresser votre demande à la direction (blanc@babouc.org).

ASSURANCES

Les Bacounis/Boucaniers sont au bénéfice des assurances d'usage dans la Petite Enfance. Il reste de la responsabilité des parents de conclure des assurances couvrant leur enfant (maladie, accident, responsabilité civile).

Nota bene : Pour toute information concernant les écolages ou les assurances, s'adresser à notre responsable administrative financière : b.migliau@babouc.org.

HORAIRES

Jardins d'enfants et garderies	
8h00 à 11h45	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 9h00 et recherchés au plus tôt à 11h00
13h30 à 17h15	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 14h30 et recherchés au plus tôt à 16h30

Ateliers du mercredi	
9h00 à 12h00 (Boucaniers)	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 9h30 et recherchés au plus tôt à 11h30
13h30 à 16h30 (Bacounis)	Les enfants peuvent être amenés au plus tard à 13h45 et recherchés au plus tôt à 16h15

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIER
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIER
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



SANTÉ

- 1) Les équipes éducatives prennent toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation des maladies.
- 2) Si l'enfant présente des symptômes pendant qu'il est accueilli aux Bacounis/Boucaniers, il sera demandé aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais.
- 3) Les parents sont instamment priés de ne pas amener leur enfant s'il est fiévreux ou présente tout autre symptôme de maladie. Les maladies contagieuses sont à signaler au plus vite à la responsable (varicelle, scarlatine, conjonctivite, herpès, etc.)
- 4) Les éducatrices responsables des Bacounis-Boucaniers ont la possibilité de refuser un enfant malade.
- 5) Les parents sont priés de signaler toute allergie connue de leur enfant ainsi que de remplir et signer la fiche médicale du Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse remise par l'éducatrice en début d'année scolaire.
- 6) En cas de maladie grave ou d'hospitalisation nécessitant un retrait de l'enfant supérieur à un mois, une réduction des écolages pourra être accordée sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être faite par écrit.
- 7) En cas de malaise ou d'accident, les parents sont immédiatement avisés. La procédure d'urgence recommandée par le Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse est appliquée, ainsi que les protocoles de premiers secours.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



AVIS

Les parents sont tenus d'avertir l'éducatrice référente du groupe à l'adresse e-mail communiquée au début de l'année scolaire :

*** lorsque l'enfant est absent (maladie, vacances, etc.)

*** lorsqu'une personne étrangère vient exceptionnellement chercher leur enfant. Étant entendu, que sous aucun prétexte, nous ne laisserons partir un enfant avec une personne autre que les parents, sans en avoir été avertis préalablement.

*** si une situation familiale nécessite une précaution particulière.

CONGÉS

- 1) En cas de demande de congé hors vacances scolaires, il ne peut être accordé aucune réduction d'écolage.
- 2) Si un enfant est retiré de l'institution pendant plusieurs mois, sa place ne peut être garantie à son retour, sauf si l'écolage continue d'être versé régulièrement pendant son absence. La demande doit être faite par écrit.

COLLABORATION

Nous demandons expressément aux parents de :

- **Marquer les affaires des enfants à leur nom** (sacs, vêtements, chaussures...) Les initiales de l'enfant sur les étiquettes suffisent !
- Mettre des habits pratiques et peu fragiles !
- **Prévoir des vêtements et des chaussures pratiques (sans lacets)** afin de favoriser l'autonomie des enfants et d'aider les professionnels lors des moments de changes et de vestiaire.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



- Apporter une paire de pantoufles, des habits de rechange et si nécessaire des couches culottes.
- **Participer activement** à notre objectif « **Santé et Alimentation** » lors des goûters, en vous référant à la circulaire qui vous sera distribuée par l'équipe éducative, chaque début d'année scolaire.

PERTE

En cas de perte, de vol ou de casse, nous déclinons toute responsabilité concernant les objets apportés au jardin d'enfants ou en garderie.

SORTIES

Des promenades et sorties régulières sont organisées durant l'année.
Des dispositions sont prises pour garantir la sécurité des enfants (personnel supplémentaire, véhicule répondant aux normes de sécurité en vigueur...).

Les parents sont informés de ces déplacements.

CONCILIATION

En cas de litige entre les parents et l'équipe éducative, il incombera à la directrice ou au comité de l'Association des Bacounis/Boucaniers de servir d'organe de conciliation.

VACANCES 2023-2024

Rentrée 2023 : lundi 28 août 2023

Vacances 2023/2024	
Automne	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023
Noël et Nouvel-An	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Février	du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024
Pâques	du vendredi 29 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



Autres congés 2023/2024	
Jeûne genevois	le jeudi 7 septembre 2023
Fête du travail	le mercredi 1 ^{er} mai 2024
Ascension	les jeudi 9 mai 2024 et vendredi 10 mai 2024
Pentecôte	le lundi 20 mai 2024

Vacances d'été	
Été 2024	dès le lundi 1 ^{er} juillet 2024

INFORMATION

Comme il est mentionné sur les fiches d'inscription, la direction se réserve le droit de modifier les tranches d'âges des groupes proposés, même en cours d'année, en fonction des besoins des utilisateurs et de manière à utiliser au mieux les possibilités de places d'accueil de l'Association.

CONTACTS

Bacounis 1	022/752 22 22
Bacounis 2	022/752 27 22
Boucaniers	022/752 45 34

COMITÉ :

Présidence	Mme Elsa Ducharne-Duperrier	eduperrier@hotmail.com
Direction	Mme Annick Blanc	blanc@babouc.org 022 752 44 90
Administration & finances	Mme Barbara Migliau	b.migliau@babouc.org
Représentante des parents des Bacounis Collonge	Mme Chloé Chiuppi-Tosi	chiuppi.tosi@gmail.com
Représentant des parents des Boucaniers Vézenaz	Mr Tom Skelton	tomskelton1979@gmail.com

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



RÉSUMÉ DES CONDITIONS DU RÈGLEMENT 2023/2024

Les parents s'engagent à :

- ✓ Prendre connaissance du présent règlement.
- ✓ Remplir le formulaire d'inscription et le rendre signé.
- ✓ Remplir l'attestation sur l'honneur qui détermine l'écolage.
- ✓ Verser les 100frs de cotisation à l'association ainsi que le premier écolage dans le délai indiqué sur la facture qui confirme l'inscription.
- ✓ Avoir des assurances maladie, accidents et responsabilité civile pour leur enfant.
- ✓ Respecter les horaires de l'institution.
- ✓ Rendre le talon du règlement signé dans un délai de 30 jours à partir de la confirmation d'inscription, avec la fiche d'inscription.

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERS
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERS
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34

ASSOCIATION DES JARDINS D'ENFANTS ET GARDERIES



TALON du RÈGLEMENT

Talon à signer et renvoyer avec la fiche d'inscription :

1. Par courrier : *Inscriptions 2023-24, Case Postale 9, 1222 Vézenaz*
2. Ou par email : blanc@babouc.org
3. Ou à glisser dans la boîte des inscriptions au bureau de la direction de Vézenaz.

Je, soussigné(e) _____

parent de (nom et prénom de l'enfant) _____

confirme avoir pris connaissance du règlement 2023/24 des Jardins d'enfants et Garderies les Bacounis/Boucaniers.

Date : _____

Signature : _____

LES BACOUNIS I & II
101 rte d'Hermance
CH-1245 Collonge-Bellerive
Bac 1 022/752 22 22
Bac 2 022/752 27 22

LES BACOUNIS-BOUCANIERES
Case Postale 9
CH-1222 Vézenaz
direction 022/752.44.90
blanc@babouc.org
www.babouc.org

LES BOUCANIERES
14a ch. des Rayes
CH-1222 Vézenaz
022/752 45 34